Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-212203186-20260417-202603009-DE

Département :
Côtes d'Armor
Arrondissement :
Dinan

Commune de Saint-Michel-de-Plélan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 avril 2026

Le jeudi 16 avril 2026 à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de M. Jean-Yves VILLALON, doyen des membres du Conseil Municipal nouvellement élu.

Conseillers en exercice : 11
Présents : 10
Absents : 1
Date de la convocation :
10 avril 2026

Présents : Jean-Yves VILLALON, Hervé OLDANI, Noémie EVRARD, David BOULAY, Dominique MONNIER, Catherine MOREL, Samuel ESNAULT, Floriane RIVAY, Alexandra MARTIN, Mélanie COLIN.

Absents excusés : BLANCHARD Gael,
Procuration :
Secrétaire de séance : Hervé OLDANI

2026 – 03 – 009 – Vote des subventions 2026

Rapporteur : Le Maire

M. le Maire présente à l'ensemble du Conseil Municipal les subventions qui seront allouées pour l'année 2026 pour un montant de 3 300.00 €.

ASSOCIATIONS COMMUNALES	MONTANT
Comité des Fêtes Subvention pour le feu d'artifice	700.00 € 1 000.00 €
Les Chasseurs	300.00 €
Le Club du bon Temps et bricolage	300.00 €
Association sportive La Corbinais	200.00 €
Total	**2 500.00 €**
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	**MONTANT**
Ligue contre le cancer	100.00 €
PICA – Pompiers international	100.00 €
France ADOT	100.00 €
CIDFF 22 (Protection des femmes contre les violences)	100.00 €
Maison escargot	100.00 €
Don du sang – Pays de rance	100.00 €
Secours populaire Français – Pays de Dinan	100.00 €
On bouquine	100.00 €
Total	**800.00 €**

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 022-212203186-20260417-202603009-DE

Subvention pour un voyage scolaire

De plus, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une somme de 40.00 € par enfant au cours de leur scolarité afin de participer au financement d'un voyage scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

VOTE les subventions aux associations énumérées ci-dessus.

VOTE, à l'unanimité, une subvention de 40.00 € par enfant une fois au cours de la scolarité afin de participer au financement d'un voyage scolaire.

Pour copie conforme,
A Saint-Michel-de-Plélan,
Le 17 avril 2026

Le Maire,
Jean-Yves VILLALON

Le secrétaire, Hervé OLDANI

MAIRIE DE SAINT-MICHEL DE PLELAN
22980

« 4, rue des Terre Neuvas » 22980 SAINT-MICHEL de PLELAN – Tél. / Fax : 02 96 27 04 06
Saint-michel.de.plelan@wanadoo.fr